

République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Envoyé en préfecture le 17/07/2019 Recu en préfecture le 17/07/2019

Affiché le

ID: 023-200067189-20190627-20190615-BF

2019/06/15

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2019 - Délibération n° 2019/06/15

Objet: VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2018 DEFINITIVES DU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 20 juin 2019, modifiée le 25 juin 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<u>Etaient présents</u>: MM. JUILLET — ESCOUBEYROU — JOUHAUD — CHAPUT — LALANDE — GIRON -DESLOGES — LEGROS - AUBERT — PENICAUD — MARTINEZ - BUSSIERE — PEROT — ROYERE — GUILLAUMOT - LAINE — GRENOUILLET — DERIEUX — PAMIES — LABORDE - PATEYRON — GAUDY — PICOURET - TRUFFINET et DOUMY; Mmes PIPIER — CAPS — MOREAU - JOUANNY — THOMAS - DUMEYNIE — BATTUT — DEFEMME et LAPORTE.

Etaient excusés: MM. PACAUD – SIMON-CHAUTEMPS - RIGAUD – SZCEPANSKI – SIMONET – GAUCHI - PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – TRUNDE – RABETEAU – DEPATUREAUX – SCAFONE – TOUZET – CALOMINE – CATINAUD – LAGRANGE – COUSSEIROUX – GAILLARD – MOULINIER et RICARD; Mmes LAURENT – SPINGER - JOUANNETAUD – LAGRAVE – LE LUYER – SUCHAUD - COLON – DESSEAUVE – DURANTON - HYLAIRE – NOUAILLE - PATAUD et PREVOST-RAMBERT.

Pouvoirs:

- 1. Mme SPRINGER donne pouvoir à Mme BATTUT.
- 2. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
- 3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
- 4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme CAPS.
- 5. Mme LELUYER donne pouvoir à M. DERIEUX.
- 6. M.TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE.
- 7. M.SCAFONE donne pouvoir à M. PEROT.
- 8. M.GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME.
- 9. Mme PIPIER (suite à départ de séance à 20 h 45) donne pouvoir à M. CHAPUT.

<u>Suppléances</u>: Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE - M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nadine DUMEYNIE.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants				
64	33	42				
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote	
42	¥					

Envoyé en préfecture le 17/07/2019

Reçu en préfecture le 17/07/2019

Affiché le

Mme la Vice-Présidente chargée des finances rappelle que le Conseil Communautaire, lors de seance du 8 avri 2019, a décidé d'affecter par anticipation les résultats de 2018 du budget principal.

Après avoir examiné et adopté le compte administratif 2018, il apparait que les résultats sont identiques à ceux affectés par anticipation et se déterminent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	7 252 141.26	7 092 009.50	- 160 131.76
	Résultat antérieur reporté (ligne 002 du BP 2018)			+ 649 254.33
	Résultat à affecter			+ 489 122.57
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	590 709.13	352 641.57	- 238 067.56
	Résultat antérieur reporté (ligne 001 du BP 2018)			- 60 282.67
	Solde global d'exécution			- 298 350.23
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	Investissement	24 169.55	345 170.62	+ 321 001.07
Résultats cumulés 2018 (y compris RAR)				+ 22 650.84
Reprise anticipée	Prévision d'affectation en réserve			
2018	(compte 1068)			
	Report en recettes de			+ 489 122.57
	fonctionnement			

Au vu des résultats précités, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

→ Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur le BP 2018)

NEANT

2/ Affectation complémentaire « en réserves » (crédit du compte 1068 sur le BP 2019)

NEANT

- 3/ reprise en section de fonctionnement au BP 2019 sur la ligne 002 recettes d'un excédent de fonctionnement reporté de 489 122.57 €
 - → Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement comme suit :

1/ reprise en section d'investissement au BP 2019 sur la ligne 001 dépenses solde d'exécution négatif reporté de 298 350.23 €

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.